

Convocation adressée par Monsieur le Maire, Jean-Louis WIART, le 21 septembre 2020

Secrétaire de la séance : Sylvain CANTAN

7 présents : Jean-Louis WIART, Olivier JUNIQUE, Audrey DESCHAMPS, Sylvain CANTAN, Céline BRIVET, Carole SAVEL, Jacques PERRET

4 absents : Eliane BERTRAND, Fabien DELOCHE, Grégory MAZET, Cyril MONCHAL

Le quorum est atteint

19h10 - Début de séance

Sylvain CANTAN est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour

- Création d'un emploi permanent adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Convention contribution au fonctionnement Ecole publique de Saint-Félicien
- Convention contribution au fonctionnement Ecole privée de Saint-Félicien
- Convention contribution au fonctionnement Ecole privée d'Arlebosc
- Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la CLECT d'ARCHE Agglo
- Complément à la fixation des tarifs municipaux
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 21 août 2020

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

2020-034 - Création d'un emploi permanent adjoint technique principal 2ème classe

Monsieur le Maire rappelle la vacance du poste d'employé technique polyvalent à compter du 1^{er} octobre suite au départ en retraite de l'agent technique de la commune.

Il propose de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures, sur le fondement de l'article 3-3-3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

2020-035 - Convention contribution au fonctionnement Ecole publique de Saint-Félicien

Il est rappelé le tarif demandé pour l'année 2019-2020 de l'Ecole publique de Saint-Félicien : 657,74 € par élève.

A notre demande suite au précédent conseil municipal, Monsieur Eyssautier, maire de Saint-Félicien, a apporté les précisions demandées et indiqué que l'augmentation constatée par rapport à l'année précédente était due à l'activité d'éveil musical et assure que le tarif est sincère et strictement nécessaire.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

2020-037 – Convention contribution au fonctionnement Ecole privée de Saint-Félicien

Suite à la demande formulée par l'école privée de Saint-Félicien, il est proposé de retenir le même tarif que celui fixé pour l'Ecole publique de Colombier-le-Vieux jusqu'ici appliqué.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

2020-036 – Convention contribution au fonctionnement Ecole privée d'Arlebosc

De la même façon , s'agissant de la demande formulée par l'école privée d'Arlebosc, Il est proposé de retenir le même tarif que celui fixé pour l'Ecole publique de Colombier-le-Vieux.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

2020-038 - - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la CLECT d'ARCHE Agglo

Le Maire indique que la Communauté d'Agglomération a fixé la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à 41 membres à raison d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) affecté(e)s par commune membre.

Il est proposé de désigner madame Audrey Deschamps représentante titulaire, et, madame Carole Savel, représentante supplémentaire pour siéger à cette commission de la communauté d'agglomération.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

2020-039 – Révision des tarifs municipaux

Le maire invite Monsieur Sylvain Cantan, 3^{ème} adjoint, a faire part des conclusions de la réunion qu'il organisée avec les associations de la commune concernant l'utilisation des salles communales.

Monsieur CANTAN indique que les associations sont attentives aux conditions d'occupation des salles municipales nécessaires à l'exercice de leurs activités.

Il propose de retenir les tarifs suivants :

Tarifs Salle polyvalente pour les associations	Activité à but rémunérateur	Activité gratuite	Activité d'utilité publique ou cas particulier
Assoc. de Bozas, usage hebdomadaire, forfait annuel comprenant le chauffage.	100 €	gratuit	X
Assoc. dont le siège n'est pas à Bozas, usage hebdomadaire, forfait annuel comprenant le chauffage.	100 €	50 €	X
Assoc. de Bozas usage ponctuel à la journée (événement).	80 € + forfait chauffage	Gratuit + forfait chauffage	Gratuite + forfait chauffage
Assoc. dont le siège n'est pas à Bozas usage ponctuel à la journée (événement).	220 €+ forfait chauffage	80 €+ forfait chauffage	Gratuite + forfait chauffage
Assoc. de Bozas usage ponctuel réunion de fonctionnement administratif interne à l'association (3h).	X	Gratuit + 20 € pour le chauffage	Gratuite + 20 € pour le chauffage
Assoc. dont le siège n'est pas à Bozas usage ponctuel réunion de fonctionnement administratif interne à l'association (3h).	X	30 € + 20 € pour le chauffage	Gratuite + 20 € pour le chauffage

Par ailleurs, à l'invitation du maire, Monsieur Olivier Junique, 1^{er} adjoint, indique qu'il est nécessaire de préciser le tarif de location de terrains municipaux exploités par madame Alexandre depuis plusieurs années. Il est proposé d'établir les baux correspondants aux surfaces exploitées aux tarifs proposés par elle (70 euros), conformes à la réglementation locale.

Le maire est chargé de conclure ces baux.

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré :

Contre : 0

Abstention : 0

Questions et informations diverses

- VOIRIE

Olivier Junique indique que les travaux de voirie projetés lors du dernier CM ont été réalisés et que l'agent communal a effectué plusieurs réparations de chaussées (trous bouchés)

Zone 30 : les panneaux ont été commandés et devraient être livrés en octobre
Jacques Perret propose l'élargissement de la chaussée en parallèle. Un examen approfondi sera réalisé.

- ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Jacques Perret et Olivier ont assisté à la mise en place du syndicat CANCE-DOUX
Jacques sollicite un retour de la commission Agriculture – Olivier finalise le compte-rendu

- VISITES-REUNIONS

La visite de campagne du 23 septembre de monsieur Mathieu Darnaud sénateur et madame Anne Ventalon, accompagnés du conseiller régional monsieur Olivier Amrane s'est bien déroulée. Des pistes de financement pour nos prochains investissements ont été évoqués.

- COMMUNICATION

Sylvain Cantan indique que le Site internet de la commune se met en place et rappelle la préparation du 3^{ème} Bozas - infos pour la mi-octobre. Chacun est invité à apporter sa contribution.

La Bulle verte va reprendre avec les communes de l'ex- Pays de Saint-Félicien en support, Sylvain est le responsable pour la commune et souhaite un(e) suppléant(e). Avis aux amatrices.

- ASSOCIATIONS

Sylvain CANTAN rencontre madame Merle pour l'organisation du marché de Noël mercredi 30 septembre.

- CULTURE

Sylvain CANTAN a participé au comité d'installation du syndicat Ardèche Musique et Danse (AMD) qui doit poursuivre son projet de dissolution.

- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Audrey a participé au comité d'installation du syndicat départemental des énergies de l'Ardèche (SDE07).

- PATRIMOINE

Suite au vol par effraction du local technique constaté ce lundi, plainte a été déposée à la gendarmerie.

Céline BRIVET nous indique que le syndicat du Caillé Doux demande l'AOP.

Olivier explique les travaux réalisés dans l'appartement vacant (peinture, plomberie, chauffage...), une seule personne s'est proposée de louer, elle sera rencontrée ce lundi.

La séance est levée à 21h05